

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **92 (1956)**

Heft 31

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

PARTIE CORPORATIVE : Vaud: Postes au concours. — Chronique vaudoise. — Relations Ecole-Parents. — Une petite enquête. — Le caissier S.P.V... — Nouveaux présidents de sections. — Toutes nos félicitations... — S.V.T.M. et R.S. — A.V.M.G. — Educatrices des petits. — Stages à l'étranger — Stage en Pologne. — Plaisir de lire. — Genève: Rapport du président. — Neuchâtel: Comité central. — Encaissement de la cotisation extraordinaire. — Pénurie de personnel. — Nouveaux collègues. — Bienvenue. — Voyage à Venise. — Nécrologie: M. Toffel. — Anniversaire. — Jura bernois: Il faut lire... — Service de placement S.P.R.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Louis Burgener: L'examen d'allemand à l'école primaire. — Willy Matthey: Procès-verbal de la 4^e séance de la Commission de la projection fixe. — La poésie de la semaine. — I. L.: Petits problèmes de raisonnements et de bon sens.

Partie corporative

VAUD

POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 12 septembre 1956

Agiez. — Institutrice semi-enfantine. Entrée en fonctions dès que possible.

Lucens. — Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions: 1er nov. 1956.

Mollens. — Instituteur primaire. Obligation d'habiter l'appartement mis à disposition.

Jusqu'au 14 septembre 1956

Bougy-Villars. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions: 1er novembre 1956.

Lausanne. — Instituteur primaire supérieur. — Maître de classe d'orientation professionnelle. — Complément communal de salaire: Fr. 1800.— plus 4 augmentations biennales de Fr. 150.—, total Fr. 2400.—. Le corps enseignant participe également à la Caisse de pensions de la Commune.

TOUT CE QUI CONCERNE LA « CHRONIQUE VAUDOISE »

doit être de nouveau adressé au « Bulletinier »: **E. Barraud**, av. Major-Davel 10, Vevey. (Voir « Educateur » du 25 août, p. 678.)

RELATIONS ECOLE-PARENTS

Le rapport annuel du « Groupe de travail » (maintenant « groupe pédagogique ») — publié dans le « Bulletin » No 3 du 21.1.56, p. 57 — parle d'un « solide exposé » de notre collègue B. Beauverd sur les rencontres avec les parents.

Le sujet étant d'importance et très actuel, le Comité central a décidé de le mettre à l'étude dans chacune de nos sections. Lors des assemblées

de cet automne, les rapports et leurs conclusions pourront donner lieu à d'intéressantes discussions. Un résumé de la conférence de B. Beauverd va paraître dans l'« Educateur » ; il pourra servir de point de départ à l'étude envisagée. Dès maintenant, **les présidents de sections voudront bien désigner dans chaque district un rapporteur et quelques commissaires.**

E. B.

UNE PETITE ENQUÊTE

En ces temps où est remise en question la répartition des frais incombant à l'Etat et aux Communes pour les salaires du corps enseignant, il est intéressant pour le Comité central de savoir s'il existe des communes qui payent irrégulièrement, avec un certain retard, ne versent que des acomptes à leur instituteur ou à leur institutrice. S'il y a encore des cas de ce genre — ce que nous ne pensons pas — les intéressés voudront bien en informer directement le soussigné.

E. B.

LE CAISSIER S.P.V....

Alfred Marguerat, Oron-la-Ville, sera au service militaire du 8 au 23 septembre 1956. — Pour les questions **urgentes**, prière de s'adresser au président Ben. Jotterand, Morges.

NOUVEAUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS :

Pays d'Enhaut : Juliette EPARS, Château-d'Oex.

Rolle : Henri PORCHET, maître prim. sup., Perroy.

Yverdon : Gilbert STOCKER, Gressy.

TOUTES NOS FÉLICITATIONS...

et meilleurs vœux pour leur carrière future à **Edmond Chave**, ancien maître prim. sup. à Vevey, nommé maître au Collège de cette ville, et à **Edmond Basset**, ancien maître prim. sup. à Cully, licencié en mathématiques, nommé maître au Collège Scientifique cantonal.

E. B.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Deux cours de préparation en vue des fêtes de fin d'année sont organisés au **Collège des Croix-Rouges** les mercredis **12, 19 et 26 septembre**, de 19 h. à 20 h. 45.

- a) **Cours de marqueterie** (à la portée de tous et toutes) ;
- b) **Décoration de bouteilles** (façon cannage) avec du raphia.

Le cours a) exigeant des arrêts prolongés, les participants seront répartis en deux groupes passant successivement d'un cours à l'autre. Apporter une bouteille (genre malaga, porto, etc., mais pas carrée).

Ces cours seront dirigés par MM. Desvoignes, ébéniste, et Ph. Nicod, maître TM.

Les collègues dames auront grand plaisir à se familiariser avec ces deux activités.

Prix : chaque cours . Fr. 4.— (non-membre Fr. 5.—) ; les deux cours : Fr. 7.— (non-membre Fr. 9.—).

S'inscrire **immédiatement** en versant la finance au C.C.P. II. 13388, G. Conne, Beaulieu 39, Lausanne.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

A cause de la Journée suisse des maîtres de gymnastique prévue les 22 et 23 septembre, le cours de l'Association vaudoise dirigé par Mesdames Basset et Porchet le samedi 22 septembre, à la halle de gymnastique de l'Ecole Normale à Lausanne, n'aura pas lieu.

EDUCATRICES DES PETITS

Recette pour l'emploi judicieux du nouveau jeu de lecture :

Suivre rigoureusement la numérotation suivante pour éviter une salade russe !

1 = y	21 = ç
2 = double lettres qui ne changent pas le son du e (ex. carotte)	22 = ill
3 = finale muette (ex. rat)	23 = aill
4 = et	24 = il
5 = double lettres qui changent le son du e (ex. lettre)	25 = ge
6 = q	26 = gi
7 = les = lé	27 = ph
8 = k	28 = en = an
9 = om	29 = em
10 = am	30 = s = z
11 = im	31 = ï
12 = gu	32 = oeu
13 = au	33 = finales pluriel ent (muettes)
14 = eau	34 = ain
15 = er = é	35 = aim
16 = ez	36 = en = in
17 = ai	37 = ein
18 = ei	38 = oin
19 = ci	39 = tion
20 = ce	40 = aon = eo

STAGES A L'ÉTRANGER

Comme l'annonçait le « Bulletin » du 14 juillet, deux de nos collègues ont participé à des « Stages » organisés par la FISE (Fédération internationale syndicale de l'enseignement).

Charlotte Cornioley (Aigle) s'est rendue à **Zakopane** dans la seconde quinzaine de juillet. Elle a eu l'honneur de faire partie du comité du Stage.

Ferdinand Perreaud (Aigle) a participé au « Stage » organisé à **Dresde**.

Tous deux en rapportent une ample moisson de souvenirs ainsi qu'une excellente impression due à la gentillesse avec laquelle ils ont été reçus. Vous trouverez ci-dessous un premier écho de l'un de ces « stages ».

Ajoutons que ces collègues se sont rendus en Pologne et en Allemagne à leurs frais.

STAGE EN POLOGNE

Je ne veux pas vous raconter jour par jour l'emploi de mon temps, mais essayer de traduire ce que j'ai si intensément ressenti pendant cette quinzaine.

Dès mon arrivée à l'aéroport de Varsovie, j'ai été prise en charge par les collègues polonais, cela d'une façon si cordiale qu'immédiatement le contact s'est établi. Un accueil chaleureux de la part des autres participants fit que, dès les premières heures, je me suis sentie en famille, si j'ose employer cette expression.

Nos collègues polonais nous ont reçus royalement : aucun de ceux qui ont eu le privilège de participer à ce camp ne me contredira. Ils se sont ingénies à rendre notre séjour des plus agréables et ils y sont parvenus.

De Varsovie à Zakopane, nous avons voyagé en wagons-couchettes, ce qui a bien abrégé le trajet qui dure plus de 10 heures. A Zakopane (altitude 900 m.), nous avons logé à la maison de vacances des enseignants, joli bâtiment au milieu des pins, et très confortable. Les premiers jours, nous avons visité les environs qui rappellent un peu le Pays d'Enhaut.

La plus belle des excursions a été la descente en radeau du Dunajec, rivière qui fait frontière entre la Tchécoslovaquie et la Pologne. Ces radeaux sont constitués par quatre ou cinq pirogues assemblées par des cordes et où peuvent prendre place six à huit personnes. Ces embarcations sont dirigées à la perche par deux bateliers placés, l'un à l'avant et l'autre à l'arrière. Cette longue descente de 24 km. se fait en 4 heures et demie ; elle est très variée ; tantôt la rivière s'étale, tantôt elle se précipite en rapides et il faut toute la science des bateliers pour éviter les écueils.

Mais ne croyez pas que nous n'avons fait que nous promener. Nous avons aussi travaillé, et travaillé très sérieusement. Les rapports présentés étaient fort intéressants. Nous avons écouté et discuté le rapport d'un collègue danois sur l'enseignement de l'histoire et l'importance des masses dans l'histoire. Au cours de la discussion, les collègues allemand et russe nous ont longuement parlé de l'enseignement de cette discipline dans leurs pays.

L'exposé sur l'enseignement en Pologne a été suivi de causeries des collègues du Portugal, de la Grèce et du Mexique qui nous ont brossé des tableaux très sombres de la situation des écoles et des conditions faites aux enseignants dans ces pays. J'y reviendrai plus longuement.

Le président du Syndicat des enseignants polonais nous a présenté son association ; cela fera aussi l'objet d'un petit article. Les problèmes de l'unité internationale des enseignants ont été exposés par deux représentants de la FISE.

Nous avons eu l'occasion, après notre départ de Zakopane, de visiter — un peu rapidement hélas ! — Cracovie, Nowa-Huta, Stalinograd, sans oublier Auschwitz, de sinistre mémoire. Les derniers jours se sont passés à Varsovie. Ceux qui se souviennent de certains communiqués de 1944, où on nous annonçait que Varsovie était complètement détruite, auraient été, comme moi, émus de voir à quel point cette ville est reconstruite. On ne peut que s'incliner devant le courage de cette population et je vous affirme que la ville n'est pas seulement belle, elle est grande, au sens le plus élevé du mot. Evidemment il y a encore des ruines, mais si peu en regard de ce qui est déjà reconstruit. Quelques rues sont entièrement rebâties et les bâtiments sont très beaux. Dans la vieille ville, on a reconstruit dans le style ancien et certains quartiers sont déjà patinés et semblent vieux de plusieurs siècles.

Indépendamment du travail, c'est surtout par le contact humain qu'un tel stage est profitable. L'esprit et le cœur sont comblés. Frontières, différences de langues et d'opinions disparaissent devant le souci commun : l'école, et ceci contribue efficacement à la naissance d'amitiés. En arrivant, j'ai trouvé des collègues, mais ce sont des amis que j'ai quittés. Ce camp nous a permis de nous connaître et des liens se sont tissés entre les délégués de tous les pays représentés à Zakopane : Pologne, Danemark, Norvège, Russie, Allemagne de l'Est et Allemagne de l'Ouest, Tchécoslovaquie, France, Portugal, Grèce, Mexique et Suisse.

Ch. C.

« PLAISIR DE LIRE »

L'assemblée générale annuelle de « Plaisir de lire », Société romande d'édition, a eu lieu dernièrement au Buffet de la Gare de Lausanne, sous la présidence de M. Charles Bornand. Elle a enregistré avec regret les démissions de MM. Perregaux, à La Chaux-de-Fonds, et Anex, professeur à Lausanne, trop absorbés par leur activité professionnelle. Leurs successeurs seront prochainement désignés. Les membres ont pris connaissance des projets de publication pour l'année prochaine. A l'occasion de son centième titre, la société publiera un volume jubilaire spécial de valeur. Un concours d'affiches a provoqué l'envoi de dix-sept projets qui ont suscité beaucoup d'intérêt et dont deux au moins seront primés. Quelques œuvres des concurrents seront exposées au Comptoir Suisse où chacun pourra les admirer. Malgré la hausse constante des frais d'édition, « Plaisir de lire », grâce à l'appui des pouvoirs publics, maintiendra ses prix très bas, afin que les ouvrages de sa collection restent accessibles au plus grand nombre.

GENÈVE

RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1955-56
présenté à l'assemblée administrative du 1.3.56

En commençant le troisième et dernier rapport de son triennat, tout président de l'U. I. G. — en particulier votre serviteur — se pose nécessairement plusieurs questions auxquelles il se doit de répondre sans farder la vérité.

1) Le comité que j'ai eu l'honneur de présider a-t-il été une équipe agissante et consciente de ses responsabilités? — La mine à la fois sérieuse et réjouie de mes collègues répond affirmativement à cette première question.

2) Le comité s'est-il conformé aux statuts en étudiant toutes les questions relatives à l'enseignement primaire et en défendant les intérêts généraux du corps enseignant et de l'école laïque? — Les résultats concrets que vous connaissez tous me dispensent de répondre à cette deuxième question.

3) Enfin, le comité a-t-il géré au mieux les affaires de la section? — Le nombre croissant des présents aux assemblées générales (38 en 1953, 54 en 1955) est pour nous le meilleur baromètre de notre activité et de l'intérêt qu'elle a éveillé dans notre association.

Votre confiance de plus en plus large nous a donc été un encouragement d'autant plus précieux que nous avons à cœur de marquer le cinquantième de notre Union par une victoire indiscutable. Cet heureux aboutissement de tant de luttes et d'efforts, auquel j'associe avec reconnaissance les comités précédents, est pour nous tous, chers collègues, la plus belle des récompenses.

Mutations : Aux 21 nouveaux membres actifs que nous avons accueillis en 1953 et 1954, nous avons la joie d'ajouter cette année 6 jeunes maîtres frais émoulus des Etudes pédagogiques : Henri Stengel, Jean-Charles Cornioley, Jean-Pierre Roux, Claude Goy, Boris Acquadro et Lucien Hermenjat. A tous je souhaite la plus cordiale bienvenue parmi nous, ainsi qu'à Lucien Dunand, qui a réintégré nos rangs après un court séjour derrière le rideau secondaire.

En revanche 6 de nos membres actifs ont fait valoir leurs droits à la retraite et sont devenus ainsi membres honoraires de l'Union. Ce sont : Adrien Lagier, Henri Bouchardy, Frédéric Cuénoud, Armand Marggi, Louis Levant et Louis Bouvier. Je m'en voudrais de ne pas leur exprimer à tous la reconnaissance de l'U. I. G. et plus particulièrement rappeler brièvement à Lagier ce que lui doit notre association dans laquelle il a milité plus de 45 ans, dont 30 comme membre du comité, qu'il a présidé d'ailleurs à deux reprises. La cause de l'Ecole et de l'Union, il l'a défendue mieux que quiconque, grâce à son inaltérable jeunesse de cœur et à son sens aigu de la dignité humaine et de la liberté, sans laquelle cette dignité n'est qu'un leurre !

Nous avons eu le chagrin de perdre deux anciens collègues et tout récemment un de nos chers actifs.

Edouard Laravoire, qui fut un remarquable président de l'Union de 1922 à 1924, se signala par son amour de l'enfance, sa bonté et son intelligence au service d'une activité débordante, qualités qui furent à l'origine d'utiles créations, telles que l'Association des maisons familiales, le Service d'observations, la Maison des Charmilles, Pro Infirmis, etc.

Charles-Elie Ducommun, enfant du faubourg St-Gervais, fils de cabinetier, instituteur aux Pâquis, bailli de Perly-Certoux, fut un pilier du

parti radical et l'âme politique du « Genevois ». Son éloquence truculente et sa corpulence imposante autant que sa verve gauloise et son érudition intarissable firent de Charles-Elie un type de tribun populaire à l'échelle de son petit pays.

André Taban, qui nous a quittés à la veille de la retraite, après une carrière bien remplie à Chancy, aux Grêts, à l'Ecole des Eaux-Vives et à celle du XXXI-Décembre, était un de ces bons régents dont la jovialité, la bonhomie et la conscience professionnelle leur valent d'être adorés des enfants et aimés de tous les collègues qui ont eu le privilège de les connaître. De plus, Taban était un fidèle et actif membre de nos assemblées.

Que tous trois ne soient pas oubliés, car un poète a dit :

« Seuls sont morts ceux qu'on oublie ! »

A la suite de ces mutations, l'Union compte 157 membres actifs et 100 honoraires.

Activité. Le comité, au cours de ses 26 séances et l'Assemblée générale, convoquée 4 fois, se sont occupés de six problèmes importants :

1. Revalorisation matérielle de notre profession.
2. Examen médical obligatoire du corps enseignant.
3. Responsabilités financières en ce qui concerne l'Assurance scolaire.
4. Défense juridique de nos droits dans certains litiges.
5. Question des suppléants.
6. Préparation des manifestations du cinquantième de l'U. I. G.

Les trois premiers problèmes dont la solution ne dépendait pas de notre seule volonté, ont abouti actuellement à des compromis plus ou moins satisfaisants pour les intéressés. Cependant, vu la complexité des questions et la divergence des intérêts en jeu, le comité a la conviction d'avoir obtenu le maximum possible de résultats positifs. En tout cas, il n'a ménagé ni son temps, ni sa peine, se documentant toujours avec soin afin de disposer d'arguments de faits irréfutables. Nous avons sans cesse cherché à persuader nos interlocuteurs, aussi haut placés qu'ils aient été, sûrs de notre bon droit mais résolument opposés à l'autoritarisme, à l'arbitraire et au favoritisme ; c'est la politique traditionnelle de l'Union, que rappelle fort opportunément Lagier dans sa lettre de démission.

ACTIVITÉ CORPORATIVE

Cette activité ayant occupé le plus clair de notre temps en 1955, nous en parlerons avant notre activité pédagogique, contrairement à l'habitude.

Revalorisation. La première phase — revalorisation matérielle partielle — peut être actuellement considérée comme achevée. Pour la plupart de nos collègues, l'augmentation des traitements est sensible. Pour les célibataires, durant les 15 premières années de leur carrière et les couples d'instituteurs elle est par contre insignifiante. Pour les collègues âgés de 48 à 55 ans, elle ne sera manifeste que dans 2 à 4 ans, à cause des rappels dus à la C. I. A. en vue d'assurer l'augmentation des traitements et accroître ainsi en proportion la retraite. Pour les collègues âgés de 55 ans et plus, l'augmentation n'étant assurée que pour la fraction correspondant à une annuité, son effet sur la retraite sera minime. Pour le reste, le sociétaire devient épargnant et recevra lors de l'ouverture de sa pension le montant de son compte-épargne.

Les seuls instituteurs bénéficiant d'une revalorisation substantielle sont les chefs de famille non conjoints. Nous en sommes satisfaits pour eux, mais il faut en conclure que le reclassement de notre profession, but de nos revendications, n'a été que partiellement atteint.

De cela nous ne sommes pas responsables, car nous avons été placés devant l'alternative suivante : ou accepter ce qu'on nous offrait — ou ne rien obtenir du tout. Comme dans ce domaine « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », nous avons d'abord fait la part de la réalité sans renoncer au principe d'une revalorisation effective. Car les circonstances obligeront bien un jour les responsables de l'instruction publique à reconsidérer avec nous le reclassement de notre profession, pour assurer enfin son recrutement normal et sa qualification intégrale. S'il est juste en effet que le salaire corresponde au travail fourni, sans distinction de sexe ou d'état civil, il faut alors que les familles soient protégées économiquement au moyen de mesures décrétées par l'Etat sur un plan général. Dans notre cas, reconnaissons cependant que l'attribution de trois augmentations annuelles supplémentaires, après 16, 20 et 24 ans de service constitue déjà une revalorisation, mais à notre avis un peu tardive pour avoir un effet sensible sur le recrutement.

A cette revalorisation partielle s'ajoute la réadaptation au 175 % des traitements versés à tous les fonctionnaires, ainsi que l'octroi de primes d'ancienneté dès la 21^e année de service et d'un double traitement mensuel au moment de la retraite. Ces avantages ont été conquis de haute lutte par l'Intersyndicale.

Enfin, la revalorisation morale qui devra couronner cette amélioration certaine de notre situation matérielle actuelle, permettra alors au corps enseignant primaire et infantin, liberté des suppléants, de recouvrer son prestige d'antan et regagner ainsi la première place, à laquelle il a droit de par le rôle qu'il joue dans la société : préparer l'enfant à son métier d'homme, c'est-à-dire le peuple de demain en vue d'un meilleur avenir.

Examen médical obligatoire du corps enseignant. En 1951, l'Union, qui avait à examiner le projet d'arrêté relatif à l'application de la loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose, avait approuvé le principe du dépistage et de la guerre à ce fléau, à condition que les mesures envisagées présentent toutes les garanties d'efficacité et de discrétion souhaitables et ne fassent appel ni à la contrainte ni aux menaces de sanctions.

L'arrêté cantonal relatif à l'application de la loi fédérale, entré en vigueur le 11 janvier 1952, rend obligatoire l'examen médical du personnel enseignant tous les trois ans (art. 11 à 15). Une circulaire du Dr Peyrot, médecin-chef des écoles, fut adressée le 2 mars 1955 à tous les membres du corps enseignant pour les informer que chacun allait être prochainement soumis à cet examen, comportant une radio et une épreuve de Mantoux, c'est-à-dire une injection sous-cutanée de 100 mm³ de tuberculine-test.

Ce n'est pas la peur de cette piqûre qui provoqua des remous dans le corps enseignant, mais le fait qu'elle constituait une première atteinte à notre intégrité corporelle, que son efficacité était contestée par quelques médecins, enfin qu'elle présentait certains risques. Nous voulions en avoir le cœur net et notre comité demanda au Dr Peyrot une séance d'information, qui devait avoir lieu le 24 mars. Renvoyée au dernier moment par suite de la maladie du Dr Peyrot, elle n'eut lieu que le 18 mai.

Plusieurs questions précises furent posées au Dr Thélin, remplaçant son confrère toujours malade. Malgré certaines déclarations, les collègues

présents à cette séance ne furent pas convaincus et remportèrent l'impression que le Service médical avait cherché à se dérober au désir légitime des enseignants d'être informés complètement, avant et non après l'application de la loi. Nous avons cependant obtenu que nous serions « piqués » en automne, après le repos réparateur des vacances, afin de réduire la possibilité des réactions dangereuses.

Cette affaire d'ailleurs nous servit de prétexte pour demander à Me Brosset, avocat, un avis de droit sur les points suivants :

1) L'Etat a-t-il le droit d'imposer une injection de tuberculine ?

Réponse : en droit privé on ne peut pas obliger quelqu'un à subir contre son gré une injection médicale, sauf si cette injection permet de lutter contre un danger imminent et considérable que court l'intéressé lui-même ou que fait courir l'intéressé à des tiers. Mais du point de vue du droit administratif, l'Etat, se fondant sur l'art. 13 de l'arrêté précité, peut exiger des membres du personnel enseignant qu'ils se soumettent à la réaction tuberculinique — et par conséquent pourrait prendre une sanction contre ceux qui s'opposeraient à l'injection.

2) La responsabilité de l'Etat est-elle engagée en cas de suite fâcheuse ?

Réponse : cette responsabilité est réglée par la loi genevoise du 23 mai 1900 et ne serait engagée que si le lésé pouvait apporter la preuve matérielle d'un dommage provenant de l'injection et résultant d'une faute d'un agent de l'Etat. Telle est la loi, dont nous sommes esclaves, hélas !

Nos responsabilités financières en ce qui concerne l'Assurance scolaire. Le 15 septembre 1955, dans sa note aux membres du corps enseignant, relative au contrôle de l'affiliation des élèves à une Société de secours mutuels reconnue par l'Etat de Genève, M. Jotterand nous adressait l'avertissement suivant : « Les membres du corps enseignant qui, par omission ou négligence, n'auraient pas opéré le contrôle auquel ils sont tous tenus, peuvent être financièrement rendus responsables.

Cette mise en garde a suscité un échange de lettres entre M. le Directeur de l'Enseignement primaire et notre comité. Nous avons ainsi eu connaissance des faits qui ont motivé cette mise en garde. Mais ce que nous désirions connaître, c'est en vertu de quelle loi l'un de nous pouvait être rendu financièrement responsable d'une erreur par lui commise et par quelle autorité la sanction éventuelle serait appliquée ?

La réponse a été fournie par le Service des assurances de l'Etat, qui invoque à ce sujet l'art. 41 CO, dont la teneur est la suivante : « Celui qui cause d'une manière illicite un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer. » D'autre part, des arrêts de la Cour de Justice de 1944 et 1951, il résulterait qu'un fonctionnaire qui ne tient pas compte des instructions précises qu'il a reçues pourrait être recherché et rendu juridiquement responsable des fautes qu'il aurait commises.

Pour calmer nos appréhensions, M. Jotterand constate avec satisfaction que dans l'ensemble les contrôles étaient effectués scrupuleusement par les membres du corps enseignant et que chaque fois qu'une erreur a été commise, il s'est efforcé de trouver une solution n'entraînant pas de fâcheuses conséquences pour le fautif.

D'autre part, M. Jotterand a obtenu du Directeur de la Caisse cantonale que les nouvelles modalités de contrôle prévues par la loi sur l'Assurance scolaire de 1924, dont le Grand Conseil étudie actuellement la révision, ne seraient adoptées qu'après consultation des délégués des associations professionnelles. Enfin nous sommes intervenus personnelle-

ment auprès de la Commission du Grand Conseil qui prépare cette révision afin qu'un instituteur — et non seulement un inspecteur — fasse désormais partie de la Commission de surveillance comme délégué du corps enseignant. Le Grand Conseil a admis notre point de vue en prévoyant à l'art. 6 un membre désigné par le D. I. P., un par le Corps enseignant primaire et un par le corps enseignant secondaire inférieur. La loi sur l'Assurance scolaire révisée a été adoptée le 21 février 1956 et entrera en vigueur le 1er septembre 1956. C'est en effet au sein de cette commission que nous pourrons le mieux faire entendre notre voix et respecter nos droits.

Défense de nos droits dans certains cas litigieux. Cinq affaires ont attiré notre attention cette année, sur le détail desquelles nous n'avons pas à revenir mais dont nous pouvons tirer la conclusion suivante : Nos associations ne sont pas armées juridiquement pour assurer la défense des collègues dans des cas tels que :

- 1) Licenciement avant la confirmation.
- 2) Transfert dans un autre Département de l'Etat.
- 3) Infraction au règlement, justifiée par les circonstances.
- 4) Conséquences pénales à la suite de risques excessifs pris par des instituteurs (affaire de Belp).

Dans le cas du transfert d'un instituteur dans un autre Département, nous avons demandé à Me André Guinand un avis de droit circonstancié dont on pourra faire usage à l'avenir dans un cas analogue.

En conclusion, la défense de nos collègues sur le plan individuel et professionnel pose à l'U. I. G. un problème dont la solution sera recherchée dans un proche avenir par le nouveau comité.

Question des suppléants. Elle fait actuellement l'objet d'une étude approfondie. La commission de l'U. I. G. qui en est chargée fera rapport et permettra ainsi au comité d'intervenir au moment le plus opportun.

Actuellement, nous pouvons dire seulement que :

1. Le nombre des suppléants et suppléantes est le même en 1955 qu'en 1954, soit 231, c'est-à-dire le 30 % du nombre des classes primaires et enfant.

2. Il n'y a que 23 suppléants chez les instituteurs soit le 13 %, remplaçant en somme les collègues nous ayant quittés pour entrer dans l'enseignement secondaire, au cours des quinze dernières années.

3. Sur ces 231, 40 ayant moins de 40 ans ont des titres requis mais n'ont fait aucun concours ; 36 ont échoué à un ou plusieurs concours et 10 sont d'anciens candidats et candidates.

4. La déclaration suivante faite par M. Picot en 1952, en réponse à une interpellation au Grand Conseil, est toujours valable : « Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de titulariser des suppléants. Nous ne voulons pas connaître deux voies d'accès à l'enseignement officiel : une voie normale, celle des études pédagogiques, et une voie d'exception. » Le 25.10.55, M. le Conseiller d'Etat A. Borel, nous a déclaré par écrit qu'aucune décision quelconque ne serait prise dans ce domaine sans que les associations professionnelles du corps enseignant aient été préalablement consultées, en séance des délégations.

5. La revalorisation des suppléants a été une mesure d'ordre psychologique, le principe de l'alignement sur le traitement enfantin initial ayant été maintenu. C'est un critère discutable.

Séance des délégations. — Elle a été convoquée sept fois au cours de l'exercice écoulé (trois fois en 1954). Il faut constater que l'esprit dans lequel se sont déroulées les discussions a été le plus souvent excellent. Nous avons toujours obtenu les renseignements demandés. Nous regrettons seulement que le projet de revalorisation du Dpt nous ait été soumis trop tard pour pouvoir être discuté et amendé par nos délégués. Nous n'avons pu que remettre à M. le Chef du Dpt la résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée générale du 31.8.1955 et approuvée par l'U.I.G.-D.

Les principaux sujets qui ont été traités au cours de ces rencontres sont :

1. **Les prix d'Etat.** — Les gravures du Vieux-Genève ont été remplacées par quatre reproductions des œuvres de peintres genevois cotés.

2. **L'assurance obligatoire pour les élèves.** — C'est une Assurance RC contre les accidents, extension du régime complémentaire pour la gym à toute l'activité scolaire, entrée en vigueur le 1.8.55., moyennant une prime annuelle de 1 fr. C'est là une amélioration indéniable.

3. **Simplification du travail administratif.** — La rationalisation, demandée par notre association, n'a pu encore être prise en considération, mais des propositions concrètes seront examinées avec bienveillance par la Direction de l'E.P. Une commission de l'U.I.G. s'en occupe.

4. **Etudes pédagogiques.** — Tandis que sur le plan professionnel les instituteurs dépendent du Dpt de l'I.P., sur le plan pédagogique seul les associations ont un droit de regard. Pour répondre aux vœux de l'U.I.G. et aux exigences de la situation actuelle en ce qui concerne la sélection de 40 à 50 candidats, l'examen de fin de stage étant d'autre part irréalisable, le Dpt a proposé aux délégations de remplacer les art. 26 et 27 du R.E.P. par deux art. nouveaux, adoptés par le Conseil d'Etat à titre d'essai. Il s'agit d'une année de suppléance imposée aux candidats de 3e année dont l'activité et le comportement auraient suscité des réserves, année qui doit être couronnée par un examen d'aptitudes professionnelles, reconnu suffisant pour que le candidat soit nommé. Il y a actuellement 4 candidats effectuant cette 4e année supplémentaire.

M. R. Dottrens ayant donné sa démission de Directeur des E.P., le Dpt a jeté son dévolu sur deux de nos collègues, MM. S. Roller et R. Nussbaum, inspecteur, pour pouvoir mieux diriger la formation des candidats (118 contre 30 en 1944).

5. **Revalorisation.** — Toute cette question a fait le seul objet de l'ordre du jour des trois séances du 20.7, 1 et 6.9. Dès cette date, notre sort était entre les mains de MM. les députés, que nous avons heureusement informés exactement en 1954. Au Grand Conseil, le 10.9, après une brève déclaration de notre chef, le projet du Dépt de l'I.P., adopté par le Conseil d'Etat, était renvoyé à une commission spéciale comptant 17 députés. Le 8.10 cette commission présentait ses rapports de majorité et de minorité et le projet, légèrement modifié, était accepté en trois débats sans opposition. Nous récoltions ainsi en 15 minutes le fruit du travail de huit années. Nous avons assisté, Pierrehumbert et moi-même, à ce quart d'heure historique, avec plus d'attention et d'émotion que MM. les députés présents.

C'est le cas de dire avec Sainte-Beuve : « En visant à des choses impossibles, on obtient à la longue des choses possibles, auxquelles on n'eût jamais atteint auparavant ».

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Si la portion congrue a été réservée à cette activité, c'est que « Miss Revalorisation » était en 1955 la vedette No 1 du Comité. Noblesse oblige !

Plan d'études. — Autant il a fait parler de lui en 1954, autant il a été victime de la conspiration du silence en 1955. La raison en est due au fait nouveau qu'un plan général de l'Enseignement secondaire inférieur est actuellement étudié par une commission comptant parmi ses membres les présidents des commissions primaires. Notre plan d'études sera ainsi conçu dans le cadre d'un programme d'enseignement de la scolarité obligatoire. Pour assurer l'articulation entre les deux enseignements, on envisage en haut lieu la création d'une sorte d'école moyenne, à laquelle seraient éventuellement rattachées les 7e, 8e et 9e primaires et couronnée par l'institution d'un certificat de fin d'études. Tout ceci n'est encore que musique d'avenir, aucun projet n'ayant été mis sur pied. Rien ne se fera d'ailleurs sans la collaboration des associations professionnelles. Leurs délégués devront veiller alors à ce que les maîtres primaires ne soient pas évincés de cette école moyenne.

Revenons au plan d'études. Pour le moment, les rapports des commissions verticales ont été remis aux commissions horizontales qui, espérons-le ne s'endormiront pas dessus. Un premier examen de ces rapports montre que les vœux du corps enseignant ont été partiellement exaucés. Par exemple, l'enseignement du vocabulaire sera repris, comme au bon vieux temps, dans un ordre cyclique et progressif, et coïncidera, autant que peut se faire, avec l'enseignement d'autres disciplines, telles que géographie, histoire, notions scientifiques et morales. Ce sera un avantage précieux pour les maîtres de classes rurales férus de la méthode des centres d'intérêts.

Manuels. — Une large collaboration est demandée au corps enseignant dans le cadre des commissions de rédaction et d'examen, où figurent des délégués des associations professionnelles. Citons entre autres :

1. Le nouveau tirage du manuel d'arithmétique de 6e et 7e, actualisé.
2. Le manuel d'Education civique a été rénové par suppression des lectures et adjonction de tableaux suggestifs. Les maîtres de 7e, sur notre demande, ont reçu un exemplaire de la constitution fédérale.
3. Le Tableau de conjugaison de Roller, très complet, sera utile aux élèves.
4. Roller prépare actuellement un manuel d'orthographe et des exercices de manipulation pour compulser un dictionnaire. A ce propos, il est question de remettre aux écoliers de 4e et 5e un Larousse pour débutants et à ceux de 6e et 7e un Larousse illustré, à prix réduit. En attendant, on renonce à l'emploi de l'Orthodico de Freinet, considéré comme insuffisant.
5. Les nouveaux manuels de chant et d'Histoire suisse sont encore en chantier, ainsi que le tome III des Dernières gerbes.

Ecriture. — L'étude méthodologique de la liée, qui sera enseignée — enfin — à la 3e dès la rentrée, a été confiée à M. Forrer, maître de dessin au Collège moderne, actuellement en congé pour mener à chef la tâche qui lui a été confiée, en collaboration étroite avec la commission présidée par notre collègue E. Bölsterli, comprenant un délégué de chaque association. Un cours méthodologique sera donné aux candidats et candidates (60 heures ?)

Géographie. — La seconde série des 24 vues aériennes de villes suisses vient de sortir des presses de la Swissair. Editées par la Guilde de la SPR, elles sont vendues au prix de 3 fr. la série, le Dpt prenant à sa charge la même somme. Il faut remercier chaleureusement la Commission de géographie d'avoir aussi élaboré en 1955 des fiches de géographie sur la Houille blanche et la Navigation fluviale et de préparer pour 1956 une série de croquis panoramiques et caractéristiques sur notre pays. C'est là un travail qui mérite la vive reconnaissance de nos collègues envers ses auteurs et le président de la Commission Dessoulavy.

Groupe des jeunes. — Présidé par Kunz avec compétence et dévouement, ce groupe déploie une activité plus pédagogique que corporative. Il a sorti une remarquable série de fiches d'exercices de vocabulaire sur l'HOMME, qui se sont vendues comme des petits pains au prix de 10 ct. la série, soit 3 fr. pour une classe de 30 élèves. Il en a été ainsi liquidé 2300 séries. Cette publication, qui défie toute concurrence quant au prix et à la qualité, a intéressé le Département, qui en a effectué gracieusement le tirage, et l'U.I.G. qui en a financé l'édition par deux subventions.

Il est d'ailleurs équitable que 15 jeunes collègues qui donnent beaucoup de leur temps à ces travaux utiles à tous, dans un domaine encore vierge de manuels officiels, soient libérés de tout souci pécuniaire par les responsables de l'Ecole, à qui ils rendent un signalé service.

Dans toute association corporative telle que notre Union, c'est un signe de vie qu'un groupe de jeunes prenne racine et forme un noyau — disons radioactif — stimulant ceux qui sont aux leviers de commande et en particulier le Comité, vrai cheval de labour. Pour éviter qu'un fossé ne se creuse entre les dirigeants et les autres et que les cadets se contentent d'écouter leurs aînés, il faut que le groupe des jeunes soit à l'affût et toujours prêt à bondir. Le Comité a parfois l'impression que nos jeunes sont timides, à l'encontre de ceux qui font partie du Comité. Il serait souhaitable également que chaque commission de l'U.I.G., ouverte à toutes les bonnes volontés, compte un jeune parmi ses membres. C'est seulement par cette osmose que notre association retrouvera un sang nouveau, la santé florissante et l'humeur bagarreuse qu'elle a connu parfois au cours de son demi-siècle d'existence.

Groupe choral. — Votre président a été très fier de cette chorale quand il a lu dans un quotidien, à l'occasion d'une conférence récente, agrémentée par elle de diverses pages musicales de Bach, Schumann, Debussy, Dalcroze... les lignes suivantes : « Heureuses interprétations qui laissèrent à l'auditeur une impression très favorable du travail auquel s'astreignent, pour leur plaisir et le nôtre, ces pédagogues, et des résultats qu'ils obtiennent » grâce, ajouterai-je, au talent et à l'enthousiasme de leur directeur, notre collègue Jean Delor.

(A suivre)

E. Fiorina.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Dès après la rentrée des classes, le Comité central a repris son activité par une longue séance où il fallut prendre connaissance d'un courrier abondant, préparer les prochaines assemblées et entrevues, discuter de problèmes qui surgissent sans trêve et sans qu'on les recherche. Entre autres questions d'intérêt immédiat figurent l'élaboration du règlement d'application de la loi cantonale nous concernant et le statut du Corps enseignant primaire. Les suggestions que pourraient formuler nos membres doivent être présentées au plus vite à M. Hügli, président, Colombier.

Nous donnons, par ailleurs, dans ce numéro, l'essentiel d'une circulaire que recevront incessamment les correspondants de collège.

Le Secrétariat du Département a apporté la plus grande diligence à l'établissement des fiches personnelles relatives au paiement de nos nouveaux traitements. Si les Communes font preuve de la même vigilance, il est bien possible qu'à la fin de ce mois déjà nous recevions le premier bénéficiaire de la loi votée en juin dernier. Merci à tout le personnel dévoué qui a été mis à contribution pour cet énorme travail.

W. G.

**ENCAISSEMENT DE LA COTISATION EXTRAORDINAIRE
destinée à couvrir les frais engagés dans la campagne au sujet de la
revision de la loi sur les traitements**

L'heureux aboutissement de la campagne en faveur de la loi sur les traitements des serviteurs de l'Etat est dû, pour une grande part, au travail accompli par le Comité d'action groupant les représentants de toutes les associations du personnel de l'Etat, comité présidé par notre collègue, M. Luc de Meuron, professeur.

Les vacances intervenant au moment où nous établissions les comptes de la campagne, il nous a été impossible de vous demander, à ce moment-là, de nous adresser le montant de la cotisation extraordinaire.

Cette cotisation se monte à **Fr. 5.—, somme extrêmement modique** si l'on songe à l'ampleur du travail accompli.

Par mesure de simplification, la SPN a été chargée de procéder à l'encaissement de la dite cotisation auprès de tous les membres du Corps enseignant primaire neuchâtelois.

A cet effet, nous prions les correspondants de collège de bien vouloir procéder à cet encaissement dans le plus bref délai possible et d'en adresser le montant au caissier de leur section de district (section SPN).

Nous précisons que tous les bénéficiaires de l'augmentation ont l'obligation morale d'effectuer le versement indiqué, qu'ils appartiennent ou non à une organisation professionnelle, qu'ils soient nouvellement nommés, qu'ils soient titulaires ou auxiliaires, qu'ils soient Valaisans ! Seuls, en principe, les remplaçants sont dispensés.

Le Comité central de la Société Pédagogique neuchâteloise.

PÉNURIE DE PERSONNEL

Dans un article de presse locale, on fait allusion au manque de personnel enseignant dans maints cantons suisses et singulièrement dans celui de Zurich où les postes vacants ne peuvent tous être repourvus. On en explique la raison en touchant du doigt à un fait véridique et général qu'on veut trop souvent ignorer, exprimé en ces termes qui sont de nature à encourager le corps enseignant :

« L'enseignement n'a plus l'attrait qu'il exerçait jadis. Et l'on sait que, en dépit « des longues vacances » qui sont l'objet de l'envie générale, l'enseignement est l'un des métiers les plus « tuants » que l'on puisse exercer... »

En revanche, dans une des conférences internationales que nous avons entendues récemment au Village Pestalozzi, nous étions surpris d'apprendre que l'Italie, tout au contraire, souffre de pléthore d'instituteurs et d'institutrices, que des milliers de jeunes brevetés attendent un poste depuis plusieurs années ou doivent renoncer à l'enseignement. Il est vrai que la formation des pédagogues est, dans une forte proportion, l'affaire du domaine privé et confessionnel. La disponibilité est si abondante que l'offre d'emploi est très loin de pouvoir satisfaire la demande.

W. G.

NOUVEAUX COLLÈGUES

Viennent de recevoir le certificat pédagogique pour l'enseignement primaire :

Mesdemoiselles et Messieurs : Berthoud Gérald (Chézard) ; Calame Marcel, Dagon Jacqueline, Gern Marguerite, Macherel Monique (Neuchâtel) ; Coulet Louis, Racine Janine (Travers) ; Courvoisier Denise, Duvanel Pierre-André, Fidel Roland, Mattern François (Le Locle) ; Frauchiger Josée (Buttes) ; Guenot Denis (Le Landeron) ; Guye François (Les Bayards) ; Guyot Marcel (Les Hauts-Geneveys) ; Huguenin Marie-Claire (Peseux) ; Jeannet Michel (Sonvilier) ; Lauener Suzanne, Sunier Maurice (Chez-le-Bart) ; Leuba Gladys (Fleurier) ; Maumary Marcel (Cortailod) ; Nussbaum Anne-Marie (Vaumarcus) ; Perotti Eric (Couvét) ; Petitpierre Anne-Lise (Boveresse) ; Porret Jean, Taillard Freddy (La Chaux-de-Fonds) ; Seitz Elisabeth (Cernier).

Félicitations à ces 27 jeunes instituteurs et institutrices qui sont déjà, pour la plupart à la tête d'une classe. Certains ont adhéré à nos associations professionnelles et nous souhaitons que tous suivent cet exemple. Ils seront les bienvenus.

W. G.

BIENVENUE

cordiale à notre nouveau collègue, M. Francis Maire, qui vient d'être admis dans la S.P.N - V.P.O.D., section du Val-de-Travers !

W. G.

VOYAGE A VENISE

Cinq heures du matin ; l'aube est fraîche. Une petite pluie fine nous fait tout de suite apprécier le confort du magnifique car qui nous attend ronronnant doucement. C'est le grand départ ; on fait connaissance et l'on se sent bien à l'aise tout au long de la route.

Le Gothard est passé (par le tunnel), avec l'espoir de trouver au sud un temps radieux. Airolo ! A l'étonnement général, la neige tombe en gros « tatouillards » quasi jurassiens. La neige se change en pluie froide à mesure que l'on descend vers le bas du Tessin.

La frontière italienne nous apporte la petite émotion des passages en douane. Puis, mollement bercés par la route bosselée, sinueuse et assez étroite, nous arrivons en vue de Bergame dont les collines se profilent sur notre gauche. Il est nuit quand nous atteignons Brescia, la grande ville aux larges avenues où après moult détours, nous découvrons enfin notre hôtel. Un bon repas précédera pour d'aucuns une petite pro-

menade nocturne et pour d'autres, sans doute plus sages, une soirée ronflante !

Le lendemain, de grand matin, nous sommes lancés à toute allure sur la grand-route où la circulation est intense. Les langues vont bon train dans le car ; certaines demoiselles voient des rizières partout et d'autres n'en veulent voir nulle part. Le temps passe vite et à midi déjà Mestre avec l'Adriatique grisâtre apparaît. Au-delà de la mer calme, le soleil éclaire le lointain où nous devinons Venise.

Quelques minutes plus tard, à notre descente du car sur la Piazza di Roma, mendiants et colporteurs nous assaillent. Les portefeuilles en béent d'étonnement et se délestent de quelques billets.

C'est enfin le Canal Grande avec les premières gondoles qui nous attire. Le calme des ruelles et des quais nous surprend. Peu à peu l'on en comprend la raison. Aucun véhicule : automobiles, motocyclettes ou vélos, ne nous dérange. La bousculade papotante de la foule bigarrée très nombreuse remplace, et sans qu'on le regrette, les bruits habituels de nos villes. Partout maisons et anciens palais se serrent sur les îlots ne laissant que d'étroites ruelles aux passants.

Plus ou moins péniblement notre cohorte trimbale sacs et valises jusqu'à l'hôtel dans lequel un repas plantureux nous remet « en pleine forme » pour l'après-midi.

Les dames ont à peine le temps de se refaire une beauté que, déjà, un cicerone nous attend à l'entrée de l'hôtel. Après un court trajet en vaporetto, nous suivons le pas alerte du vieux professeur, apprenant à zigzaguer parmi les petites rues. Tout à coup, nous débouchons sur la grande place de Saint Marc inondée de soleil et de... pigeons.

Notre guide, très savant, nous parle en un français agréable et spirituel des splendeurs du Palais des Doges, nous en laissant d'abord admirer les ensembles écrasants, expliquant ensuite, ici et là, maints détails intéressants. Nous sommes « gavés » de peintures. Les Véronèse, Tintoret, Veronese, Cellio, Vincentino passent devant nos yeux, bien trop rapidement au gré de certains. La vie de la Venise ancienne nous est décrite avec aisance et pittoresque.

Mais, déjà, il faut quitter le Palais pour la Basilique de Saint Marc aux riches mosaïques. Puis de nouveau nous nous faufileons entre de hautes maisons passant des canaux à l'eau sombre sur de petits ponts bombés.

Maintenant, nous voici dans une boutique d'artisans qui travaillent le verre. C'est là que notre guide beau parleur devient effronté menteur, indignant nos dirigeants par de fausses prétentions. Petite dispute puis, le calme rétabli, nous regagnons notre hôtel.

La promenade nocturne en gondole avec sérénade au clair de la lune n'étant pas recommandée à cause du temps frisquet, la soirée se passe pour la plupart des voyageurs en flâneries qui se terminent bien souvent par un retour en vaporetto, seul moyen de se retrouver à coup sûr après avoir erré dans le dédale des ruelles.

La matinée du 18 est consacrée à la visite de quelques édifices fort intéressants : Eglise Saint Jean et Saint Paul, la statue équestre du vailloureux capitaine Bartholoméo Colleoni, l'Eglise Saint Zacharie, etc.

L'après-midi, à bord d'un solide vaporetto passant auprès du cimetière de Venise, nous gagnons Murano, bourgade située sur une île à quelques kilomètres de la grande cité. Devant nous, d'habiles souffleurs de verre créent de gracieux petits animaux. Nombreux sont ceux qui s'attardent dans la belle exposition d'objets divers fabriqués à Murano, et qui s'en vont emportant sous le bras de mystérieux paquets bien ficelés — souvenirs que l'on montrera fièrement à ses amis restés au pays !

Par le fait du retard de certain bateau, nous risquons de nous embarquer dans une dangereuse aventure. Un hardi gondolier, sans doute appâté par quelque bénéfice, nous invite avec force sourires à monter dans son bateau, une grosse gondole, vieillotte, qui s'enfonce lentement dans les flots pendant que les intrépides passagers y prennent place. La foule sur le quai s'immobilise et ne tarde pas à montrer son hostilité au pauvre batelier ; comprenant tout à coup son imprudence, celui-ci renonce au voyage. Un à un, nous sortons de la frêle embarcation qui se rehausse par hoquets, soulagée de sa trop « riche » cargaison.

Un peu plus tard, nous comprenons l'indignation de la foule en voyant la longue distance à franchir sur mer jusqu'à Burano. Nous ne restons que peu de temps sur cette île où de petites vieilles en noir nous proposent leurs spécialités : de fines dentelles et de jolies broderies.

Le lendemain, nous profitons de monter au Campanile du haut duquel nous contemplons une dernière fois la ville entière juchée sur ses innombrables îlots.

A midi, c'est le moment nostalgique du départ. Dans le car, nous jetons un dernier regard à Venise qui étincelle encore à l'horizon. Nous visitons à Padoue la magnifique Basilique de San Antonio qui date du 13^e siècle.

Plus nous approchons de Milan, plus la circulation augmente. Notre habile chauffeur nous arrête au pied du Dôme. Une foule dense — c'est la grande foire — va et vient sous les enseignes lumineuses multicolores et animées. Enfin, tard dans la nuit, nous atteignons Stresa.

Le 20, comme le Simplon est de nouveau obstrué par les récentes chutes de neige, nous passons une partie de la matinée à visiter les îles Borromées sous un soleil resplendissant. C'est à Domodossola que nous quittons le car pour prendre le train. Adieu l'Italie.

A Brigue, longue attente affamée. Ce n'est qu'à 16 heures que nous reprenons place dans notre car enfin arrivé. Aussi est-ce avec une faim de « Valaisans » que nous mangeons notre repas dans la bonne ville de Sierre.

Enfin, c'est le soir ; ici et là, un voyageur est lâché. Le car se vide peu à peu de tous les heureux participants à ce voyage inoubliable.

C-E. G.

AU LOCLE

Nécrologie. — A l'âge de 77 ans, Mlle Marguerite Toffel, institutrice retraitée, est décédée après quelques jours d'hospitalisation. Notre collègue était la sœur d'Armand Toffel qui laissa un souvenir si vivant dans la S.P.R. où il joua un rôle de premier plan.

Mlle Toffel enseigna d'abord à l'Asile des Billodes en 1901, soit au moment où cet établissement fut détruit par terrible incendie une des nuits les plus froides de l'hiver. En 1902, elle fut appelée à diriger une classe aux Calames et plus tard en ville. Elle comprenait très bien l'enfance, savait allier la fermeté à une sensibilité cordiale qui la faisait aimer de ses petits élèves. Par sa compréhension, son humour, son esprit primesautier, elle s'attira la sympathie de ses collègues, dont beaucoup maintinrent avec elle, jusqu'à sa mort, des relations de solide amitié, bien qu'elle se fût retirée à la campagne depuis plusieurs années. Mlle Toffel put jouir de 22 ans de retraite grâce à la faculté qu'accordait l'ancienne loi de quitter l'enseignement à 55 ans déjà. Un grand nombre de collègues assistèrent à la cérémonie funèbre, à l'Hôpital du Locle. Il nous fut agréable d'entendre le pasteur rendre hommage aux difficultés de la mission de l'éducateur au sein de cette génération où, dit-il, les enfants ne sont pas plus mauvais, mais de toute évidence plus mal élevés qu'autrefois.

Anniversaire. — Mlle Ruth Baillod, l'expression vivante de la sérénité et de la douceur a été fêtée pour ses 25 ans de services consciencieux et dévoués au Locle. Notre collègue fut une des victimes de la situation précaire des années 1920-30 où les multiples suppressions de classes rendaient les nominations quasi impossibles, période qu'elle passa en longs remplacements ininterrompus. C'est donc bien plutôt depuis 35 ans que Mlle Baillod répand sa pacifique et bienfaisante influence sur des centaines de grandes filles du degré supérieur. Cet ascendant-là ne se juge ni se mesure. Il n'en est pas moins effectif. Que l'humanité aurait à gagner à s'inspirer de cet esprit ! La notion même de la guerre ne hanterait plus aucun cerveau.

Mlle Baillod remplit les fonctions de secrétaire de la section S.P.L. durant plusieurs années et nous lui en devons de la reconnaissance.

Directeur, inspecteur, président de la Commission scolaire et notre président, M. E. Hasler, présentèrent les vœux et félicitations que mérite si justement cette excellente maîtresse. Que de nombreuses élèves et ses collègues puissent bénéficier longtemps encore de son paisible rayonnement.

W. G.

JURA BERNOIS

IL FAUT LIRE..

La première phrase du rapport présidentiel de notre collègue Guéniat doit être rectifiée comme suit :

« L'activité de notre comité central se reflète dans les débats périodiques de notre comité général ; ceux-ci... etc. »

Nos lecteurs, nés malins, avaient sans doute rétabli la phrase.

SERVICE PLACEMENT S.P.R.

Jeune fille de 17 ans cherche place d'aide au ménage, chez un instituteur ; vie de famille et bons traitements préférés à gros gages. Offres au trésorier S.P.R. : A. Pulfer, Corseaux s. Vevey.

Partie pédagogique

L'EXAMEN D'ALLEMAND A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Enseignement

Depuis fort longtemps, une **langue étrangère** est enseignée dans le degré supérieur de l'école primaire neuchâteloise. Cette mesure est toute naturelle dans un canton qui désire placer son école primaire parmi les meilleures de Suisse et dont le chef-lieu, ainsi que bien des localités, reçoivent des Confédérés et des étrangers venus perfectionner leurs connaissances de français.

L'**allemand** fut choisi pour des raisons évidentes d'utilité, d'unité nationale, de bon voisinage avec la Suisse alémanique qui, par réciprocité, donne la préférence au français.

En général, on note la **dotation** suivante :

- 2 leçons en sixième primaire ;
- 3 leçons en septième primaire ;
- 3 leçons en huitième primaire ;
- 3 leçons en neuvième primaire.

Le **programme officiel**, du 9 décembre 1932, assigna à cet enseignement deux buts principaux : les connaissances pratiques en allemand et la préparation à l'enseignement secondaire.

Un bon enseignant y ajoute un troisième but, de grande importance. **Par l'étude de l'allemand, les élèves apprennent mieux le français**, leur langue maternelle. Si surprenante qu'elle puisse sembler aux profanes, cette constatation nous frappe chaque jour. C'est par l'allemand, et en tout premier lieu la grande masse des élèves moyens et faibles, que les enfants apprennent mieux la grammaire française : analyse, déclinaisons, conjugaisons. Sans l'allemand, trop d'élèves n'arrivent jamais à distinguer un passé simple d'un futur, la fonction des compléments, les germanismes des gallicismes. Par des comparaisons rapides et innombrables, en partant du français et en y revenant chaque heure, le maître peut utiliser l'allemand comme un auxiliaire précieux pour l'affermissement de la langue maternelle. Ainsi se confirme que tout, dans le degré primaire, doit développer les facultés de l'enfant et ses moyens d'expression logique et verbale. Quelques heures d'allemand achèvent une mise au point grammaticale et une prise de conscience des particularités de la langue maternelle que des centaines d'heures de français n'arrivent jamais à inculquer. Ce n'est d'ailleurs pas d'aujourd'hui que date l'efficacité d'un enseignement par comparaisons.

Les examens en général

Père de deux élèves primaires et délégué occasionnel de l'Etat, nous sommes bien placé pour juger les examens de fin d'année en français, arithmétique, allemand, histoire-géographie. La formule actuelle de ces épreuves représente un juste milieu entre un examen éliminatoire et une simple révision. Plusieurs semaines durant, les classes répètent le

programme annuel sans anxiété, avec un sérieux de bon aloi. Les examens eux-mêmes mettent un terme solennel à l'année. Ils constituent, en quelque sorte, la présentation d'une classe aux autorités avant la remise à un nouvel instituteur. Presque toujours, les épreuves choisies correspondent aux exigences moyennes, ce qui autorise d'utiles comparaisons entre la classe et les normes cantonales. Enfin la Commission scolaire assiste et participe même à cette revue des matières enseignées.

L'épreuve d'allemand

A la fin de la septième année, l'épreuve d'allemand comprenait jusqu'ici un thème et une version.

Version 1955 : « Der Rabe und der Fuchs »

» Ein Rabe ist im Wald auf einem Baum. Er hat ein Stück Käse (le fromage). Aber der Fuchs sieht ihn und sagt : « Das ist etwas für mich ! » — « Guten Tag, ruft er. Man erzählt viel von dir ; man hat deine Stimme und auch deine Federn gern. Willst Du mir ein Lied singen ? » Der Rabe hört diese Worte (Wörter) und ist sehr glücklich. Er will dem Fuchs eine Freude machen und singt. Aber das Stück Käse fällt vom Baum und der Fuchs nimmt es schnell. »

Thème 1955 : « Le Printemps »

» C'est le printemps. Les oiseaux chantent dans l'arbre. Les branches ont des feuilles et le soleil brille. L'air est pur ; les prés sont déjà verts et les fleurs nous montrent leurs couleurs. Après l'école, les enfants vont à travers la forêt. Aujourd'hui ils ont bien travaillé et ils ont joué avec leur maître. Les vacances sont bientôt là. Tous les enfants ont préparé des chants. »

Dans la correction, le thème obtient le coefficient 2, la version 1.

Innovation 1956

Cette année, le thème fut remplacé par un questionnaire.

« Répondre en allemand aux questions suivantes au moyen de phrases complètes :

1. Wie heisst du ?
2. Wie alt bist du ?
3. Was haben deine Eltern dir geschenkt ?
4. Was wirst du gegen meinen Bleistift tauschen ?
5. Wieviele Tage hat die Woche ?
6. Mit wem spielst du gern ?
7. Wann gehen die Kinder durch den Wald mit ihren Eltern ?
8. Welche Vögel singen im Frühling ?
9. Welche Blumen kann man im Wald sehen ?
10. Wie sind die Nadeln im Wald ?
11. Was kaufen wir bei dem Gärtner ?
12. Für wen hat Peter diesen Blumenstock gekauft ?

Appréciation des réponses : Toute réponse entièrement juste compte pour un demi-point. Toute réponse partiellement juste compte pour un quart de point. »

Cette innovation appelle plusieurs remarques. Partout en Suisse, le contrôle principal d'une langue étrangère se réalise par le thème, imposé jusqu'au baccalauréat et à l'Université. Chez nous, l'étude de la langue étrangère est à la fois un moyen de culture et une nécessité nationale ; aussi le thème restera-t-il la forme préférée, quoique la plus difficile, de l'examen. On est donc surpris de sa suppression, et cet essai eût été mieux compris si le questionnaire, sorte de rédaction dirigée, avait remplacé la version.

A part ces réserves de principe, l'expérience en suscitera peut-être d'ordre pratique. Comment varier chaque année une série de douze questions sans redites ? L'élève adroit qui sait recopier la question ne l'emportera-t-il pas sur l'enfant plus doué qui essaie une réponse personnelle, mais fautive ? Que dire enfin de la correction des copies ? Les instituteurs et les membres des commissions scolaires, inégaux dans la correction du thème pourtant simple, sauront-ils apprécier des réponses libres et parfois fort complètes, par exemple celles des élèves ayant de la parenté alémanique ?

Conclusion

L'école primaire ne saurait faire cavalier seul, mais elle doit se conformer aux contrôles éprouvés dans les autres écoles auxquelles le premier degré se propose justement de préparer les enfants ; elle devrait donc *conserver le thème* sans renoncer au questionnaire. Nous suggérons une nouvelle répartition :

en sixième	thème et version
en septième	thème et version
en huitième	thème et questionnaire
en neuvième	thème et questionnaire.

Ce questionnaire, tiré d'un texte allemand soumis au candidat, se limiterait à deux ou trois points qui appelleraient chacun une réponse de quelques phrases, c'est-à-dire une petite rédaction dirigée. La France pratique ce genre de contrôle avec succès. Dans les classes supérieures, le questionnaire s'appuyerait sur des connaissances plus vastes.

En ce qui concerne les thèmes et versions de la sixième et de la septième, les possibilités de varier augmentent peu à peu. La Société neuchâteloise de Réforme scolaire a publié une série de fiches correspondant à chacune des leçons du manuel Rochat-Lohmann. Elle étudie maintenant une nouvelle série de trente thèmes et versions tirés du programme de sixième. D'autres travaux vont suivre, que maîtres et examinateurs pourront utiliser par la suite.

23. 6. 56.

Louis Burgener.

PROCÈS-VERBAL DE LA 4e SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA PROJECTION FIXE

Elle s'est tenue le 26 mai 1956 à Neuchâtel, sous la présidence de M. Bille.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Discussion des propositions cantonales sur les séries de clichés à photographier en été 1956.

2. Rapport des groupements cantonaux sur leur travail particulier
3. Nomination d'un président de la Commission.
4. Divers.

Point 1

Chaque commission cantonale présente une liste de clichés qui rendent de la façon la plus exacte possible l'aspect géographique et économique des cantons romands.

Chaque sujet proposé a fait l'objet d'une critique serrée au point de vue représentatif, géographique et pédagogique. En outre, la Commission a veillé à ce que les clichés correspondent au texte des livres de géographie suisse utilisés dans les écoles.

Finalement, ont été retenus :

	<i>Série de base</i>		<i>Série complémentaire</i>
pour Vaud	19 clichés		15 clichés
pour Genève	12 »		14 »
pour Neuchâtel	13 »		16 »

Les groupements cantonaux de photographie devront donc se mettre immédiatement à l'œuvre. A fin septembre, les clichés devront leur être remis, montés.

Au début d'octobre, la Commission romande les visionnera et fera son choix.

Si des sujets sont à photographier pendant l'hiver ou au printemps, le cliché aura sa place réservée dans la série, et la lacune sera comblée le plus tôt possible.

Aucun contact n'a encore pu être établi avec le canton de Fribourg. La Commission, qui s'y emploie depuis la dernière séance, continuera ses efforts en vue de s'assurer la collaboration de ce canton.

Point 2

Par l'intermédiaire de M. Pécoud, la Commission vaudoise présente un rapport sur son activité. Elle a déjà sorti des séries de clichés (croquis-plans et croquis économiques) signalées dans le rapport précédent. Elle continuera dans cette voie et étendra sa production aux autres cantons.

La guilde de documentation est chargée de la vente.

Puis M. Créleroz, nouveau venu dans la Commission comme deuxième représentant jurassien, rapporte sur l'activité de deux collègues dans le Jura bernois. Ils ont effectué un travail considérable et réalisé de très belles séries de clichés géographiques, historiques et de sciences naturelles, en vente au centre d'information pédagogique SPJ, Ecole normale des instituteurs, à Porrentruy.

Ces clichés, tant vaudois que jurassiens, sont vendus sous la responsabilité des groupements cantonaux.

Point 3

M. Bille devant se démettre de ses fonctions de président, M. Cramatte assumera dorénavant cette charge.

M. Bille a fait un gros travail. C'est lui qui a lancé la Commission romande, et, grâce à son énergie, il a rapidement mené cette tâche à bien. Nous le remercions ici chaleureusement et sommes heureux qu'il continue à siéger à la Commission comme représentant du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.

Point 4

Notre président fait allusion à une maison de commerce, Film-fixe, à Fribourg, qui essaie de répandre en Suisse romande des clichés-cartes de géographie en couleur. Selon les circulaires de cette maison, certains membres de la Commission romande feraient partie de son comité de visionnement.

Il faut noter que la Commission romande de la projection fixe n'a pas pris contact avec Film-Fixe, Fribourg, qui s'en réclame, et **qu'elle n'entretient aucune relation avec cette maison.**

*Le rapporteur,
(signé) Willy Matthey.*

LA POÉSIE DE LA SEMAINE**LE VERGER**

*Simone, allons au verger
Avec un panier d'osier.
Nous dirons à nos pommiers,
En entrant dans le verger :
Voici la saison des pommes,
Allons au verger, Simone,
Allons au verger.*

*Les pommiers sont pleins de guêpes,
Car les pommes sont très mûres :
Il se fait un grand murmure
Autour du vieux doux-aux-vêpes.
Les pommiers sont pleins de pommes,
Allons au verger, Simone,
Allons au verger.*

*Nous cueillerons la calville,
Le pigeonnet et la reinette,
Et aussi les pommes à cidre
Dont la chair est un peu doucette.
Voici la saison des pommes,
Allons au verger, Simone,
Allons au verger.*

Rémy de Gourmont (*Divertissements*).

(Pour les élèves de 5, 6 et 7 ans, détacher la première strophe.)

PETITS PROBLÈMES DE RAISONNEMENTS ET DE BON SENS

1. Un nénuphar double la surface de sa feuille chaque jour. Au bout de 7 jours, il occupe toute la surface de l'étang. En combien de jours la surface de l'étang sera-t-elle couverte s'il y a 2 nénuphars ?
2. On envoie un jeune homme chercher de l'eau à la fontaine ; il doit rapporter 7 litres d'eau ; il ne dispose d'aucune mesure. Il a deux seaux : l'un d'une capacité de 5 litres et l'autre de 3 litres. Comment fera-t-il ?
3. Un paysan possède un verger au bord d'une rivière ; sa ferme est située sur la rive opposée. Un pont franchit la rivière 20 mètres en aval. A-t-il plus vite fait de franchir la rivière, qui a 8 mètres de large, quand elle est gelée, que de faire le détour par le pont, lorsqu'il se propose d'aller cueillir ses pommes ?
4. Un nénuphar double chaque jour la surface de sa feuille unique. En 17 jours, il couvre ainsi toute la surface de l'étang. En combien de jour aura-t-il couvert la moitié de l'étang ?
5. Deux petits propriétaires sont voisins ; une haie sépare leurs jardins ; Paul a des volailles, Pierre n'en a point. Un canard de Paul va pondre un œuf dans le pré de Pierre. A qui appartient l'œuf ?
6. J'ai acheté un cornet de bonbons pour la gorge ; je les trouve trop gros dans la bouche, ils me gênent pour parler ; je les partage tous en trois. Le cornet pesait 100 grammes, coûtait 70 cts. et contenait 48 bonbons. Combien pèse mon cornet maintenant ? Combien ai-je de bonbons ?
7. Un escargot persévérant grimpe contre un mur de 8 m. de hauteur. Pendant le jour il grimpe de 5 m. ; mais la nuit il s'endort, glisse et redescend de 4 m. Combien de jours lui faudra-t-il pour atteindre le sommet du mur ?
8. Un Arabe lègue à ses fils ses moutons : au 1er la moitié ; au second le tiers ; au troisième le neuvième. Or, il laisse 17 moutons ! Comment faire le partage ? Les fils n'ayant pas trouvé s'adressent au cheik, qui résout rapidement le problème ! Comment a-t-il fait ?
9. Une famille compte 5 garçons ; chacun d'eux dit qu'il a une sœur. Combien cette famille compte-t-elle d'enfants ?
10. On a 8 œufs ; 7 sont de poids égal, le 8e est plus lourd. On dispose d'une balance à 2 plateaux. Déterminer, en 2 pesées seulement, quel est l'œuf lourd.
11. On a trois récipients : 1 de 8 litres, plein d'eau, le 2e de 5 l., vide et le 3e de 3 l. vide aussi. Par transvasages successifs, obtenir 4 litres dans chacun des 2 plus grands récipients.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE RYTHMIQUE

Genève - L'Institut Jaques - Dalcroze de Genève

Seule école en Suisse délivrant les diplômes, recommande aux jeunes filles musiciennes et qui aiment les enfants, ses cours professionnels d'une durée de deux à trois ans, qui permettent de devenir professeur de rythmique. Cette dernière est reconnue comme base d'éducation musicale et générale ; elle est adoptée de plus en plus dans les écoles publiques. A part les cours professionnels, l'Institut de Genève organise des cours de Jardin d'enfants, d'adolescents et d'adultes amateurs, etc. **Ouverture des cours : 17 septembre**

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut 44 Terrassière (022) 36.82.50

Vient de paraître

UNE PETITE CANTATE

de

ROBERT MERMOUD

Histoire de Noël

Récit de la Nativité illustré par des chœurs à voix égales avec accompagnement d'orgue ou d'harmonium

FCETISCH FRÈRES S.A. - LAUSANNE

Caroline 5

ECOLE D'ETUDES SOCIALES GENÈVE

Formation professionnelle d'assistantes et d'assistants sociaux

Des auditeurs sont admis à tous les cours

Sections d'assistantes médicales et de technique du secrétariat

Ecole de bibliothécaires Ecole de laborantines

Pension et cours ménagers au Foyer de l'Ecole

PROGRAMMES ET RENSEIGNEMENTS : MALAGNOU 3 (TÉLÉPHONE (022) 36 80 90)



HOTEL DE 1^{er} ORDRE - RESTAURANT - BAR

TERRASSE

GRAND VERGER AVEC DÉBARCADÈRE

Tél. (021) 7 51 51

J. Mutrux

Au Domino Rolle

Labor & Fides - Editions - Genève

12, Grand-Rue Téléphone 24 21 25

vous rappelle **Jeu de Lecture** 200 mots en images, Fr. 11,95
Editions du Scarabée (école active)

Demandez nos catalogues

Auberge du Chalet-à-Gobet

*Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles*

Gluntz Pierre

Téléphone (021) 4 41 04

(pour décembre prix spéciaux pour
écoles)

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

**Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux**

Parents!

Si vous hésitez au sujet du métier à donner à vos enfants ou des études à leur faire suivre, adressez-vous à l'

Institut d'Oriental Professionnelle de Genève

Ecole de la rue des Eaux-Vives

Téléphone 36 35 70

Foyer d'Education pour Jeunes Filles Loveresse (J. B.)

Une place d'institutrice est mise au concours.

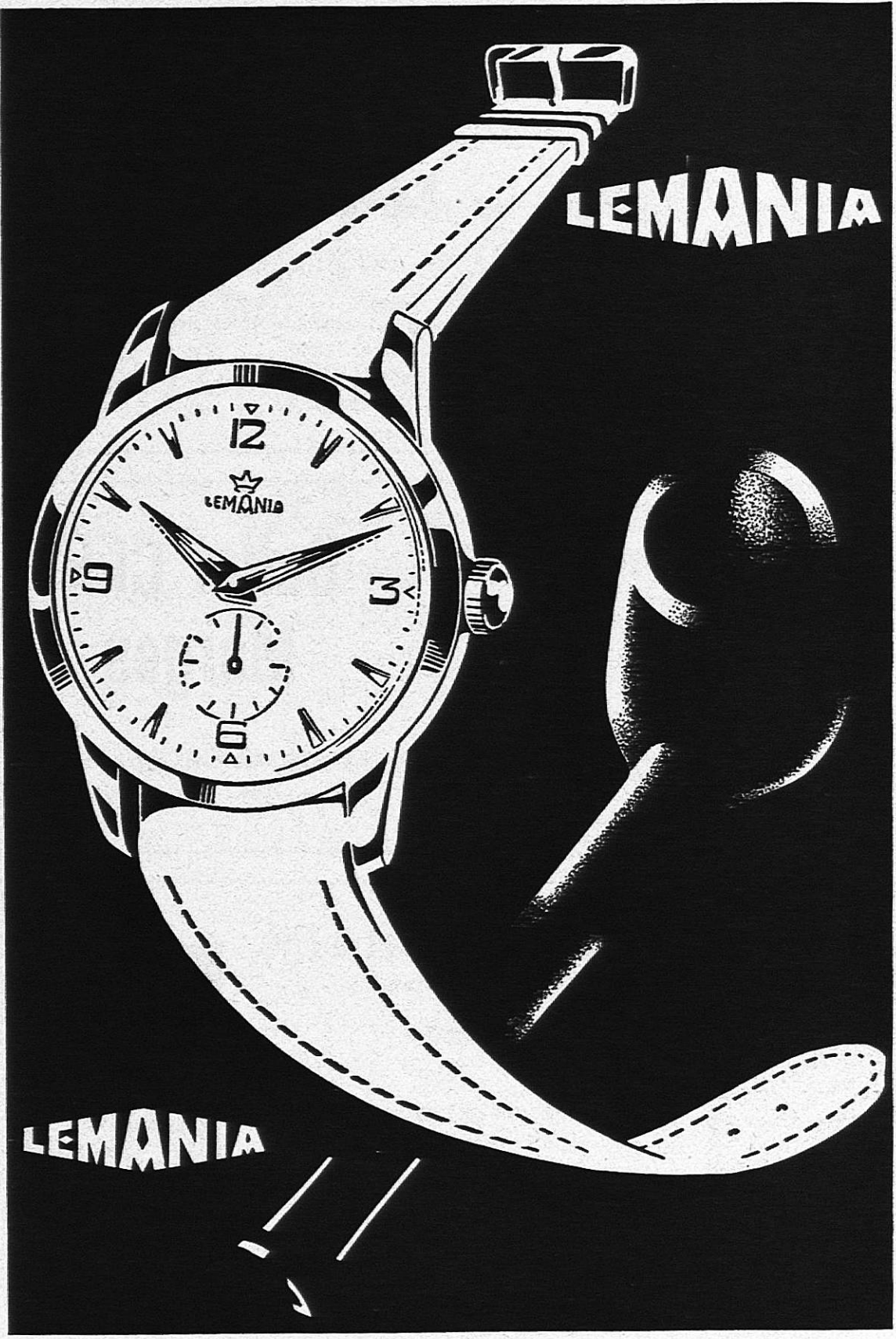
Entrée en fonction: 1^{er} octobre 1956.

Traitement: Fr. 8 310.- à 11 797.-.

Déduction pour entretien: Fr. 1 950.-.

Renseignements: Direction du Foyer, tél. 032 / 9 22 35.

Offres de service: Direction des œuvres sociales du canton de Berne,
Berne.

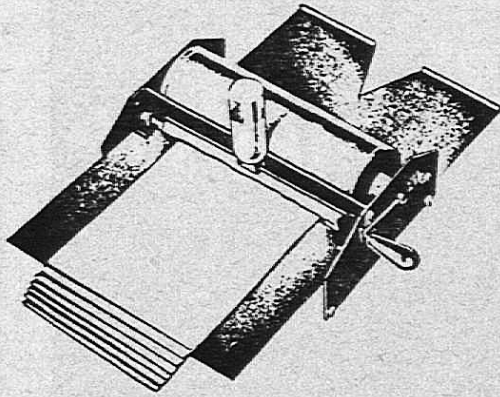


LEMANIA

LEMANIA

Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. Montreux



Aucune école sans

« **MILCOP** »

le roi des duplicateurs

Gros succès pendant le 65^{me} cours normal. Prix de propagande : Fr. 125.—

Démonstrations et vente par F. Perret, coopérative scolaire, Neuchâtel 1.

A l'enseigne de la
Lampe Eternelle

vous trouverez
un cadre accueillant

★

*Un bon vin
et des spécialités au fromage*

E. PAUTEX

Caroline 1

Lausanne

**Buffet CFF
Morges**

M. ANDRÉ CACHEMAILLE

Tél. 7 21 95



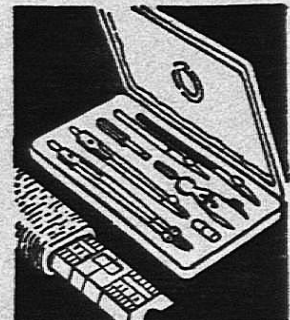
Papeterie Briquet & Fils

38, rue du Marché

Genève

*Département spécialisé
pour*

PEINTURE et DESSIN



banque cantonale vaudoise

MONTREUX, 15 septembre 1956

XCII^e année — N° 32

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Modelez... c'est si simple, si peu coûteux !

Un peu de glaise, quelques spatules, les instructions de travail — et déjà vous êtes prêt. On ne saurait guère concevoir une autre occupation capable de développer à ce point l'imagination et les facultés créatrices de vos élèves. En façonnant la glaise, les enfants apprennent à observer exactement.

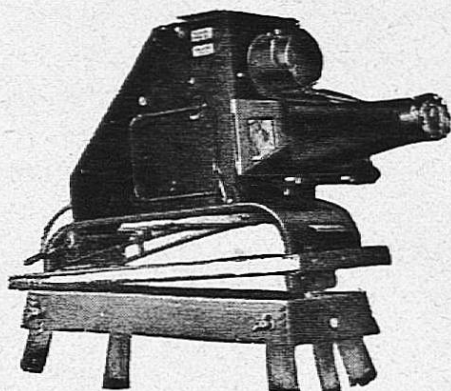
La publication revue et augmentée de A. Schneider, instituteur, St-Gall (« Le Modelage », fr. 1.80) explique le modelage dans toute sa simplicité. Aurons-nous le plaisir de pouvoir vous l'envoyer à l'examen ? Vous profiterez également de notre petite brochure « Essayez donc ! », à disposition contre envoi de fr. —.90 en timbres-poste.

*Très malléable, la glaise Bodmer ne s'effrite jamais, peut être peinte et cuite au four. Nous vous en enverrions volontiers un échantillon. Notre poterie **cuit et émaillé** vos petits chefs-d'œuvre à la perfection et à bon compte. Pour conserver la glaise, nous livrons un bahut spécial (prix fr. 87.—) dans lequel la fraîcheur de l'argile est garantie 4-5 mois.*



E. BODMER & Cie, Fabrique d'argile à modeler

TÖPFERSTRASSE 20 ZÜRICH 45 TÉL. (051) 33 06 55



Notre maison est spécialisée (depuis 1896) dans la livraison aux écoles, instituts, hôpitaux, universités, paroisses, etc., de projecteurs et

Epidiascopes

Obtention rapide et gratuite, par nos soins, de la dispense des droits de douane et de l'exonération de la taxe de luxe pour commandes passées par écoles et institutions d'état. Pour centres d'éducation privés, exonération des taxes.

Demandez tarif illustré et prix spéciaux au distributeur officiel

PHOTO POUR TOUS S.A.

5, BOULEVARD GEORGES FAVON, GENÈVE

Téléphone 26 13 10

(Nous examinons avec plaisir toute demande de paiement en 6, 12 ou 18 mois.)